

honorables amis est intéressante. Il est ambidextre, s'il m'est permis d'employer ce terme. Il dit: "Ah, il s'agit de 40 millions de dollars, —mais cela ne vaut pas la peine d'en parler. C'est le principe qui fait défaut."

Le principe a été exposé par le ministre de l'Agriculture, et je l'ai moi-même expliqué l'autre jour. Cette disposition est destinée à répondre à un besoin urgent. Comme je l'ai dit l'autre jour, le montant en question dépasse celui que les cécéistes réclament depuis tant d'années,—le montant qui devrait être versé aux fonds de la Commission du blé afin de garantir à l'agriculteur, en vertu d'un régime à deux prix, un revenu équitable et convenable sur la partie de sa production de blé qui est consommée au Canada.

Nous avons pris cette mesure. Nous avons l'intention de mettre graduellement à exécution un programme destiné à réaliser ce que nous avons préconisé pendant des années. Mon ami, l'honorable député d'Assiniboia, a parlé de marches sur Ottawa. Voilà une chose qu'il incite les cultivateurs à faire depuis des mois. J'ai lu les discours qu'il a prononcés là-bas. Il a invité les cultivateurs de l'Ouest à marcher sur Ottawa et ils lui ont répliqué d'y retourner lui-même. Dans tout l'Ouest du Canada, il a préconisé cette nouvelle forme de la démocratie qui consiste à faire marcher les cultivateurs. Il en a encore parlé aujourd'hui. Il a dit que les \$200 pourraient être utilisés par les cultivateurs moyens pour s'acheter un billet aller-retour.

M. Argue: C'est le second vice-président du Syndicat des cultivateurs de la Saskatchewan qui a fait cette déclaration.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable député a réussi à en susciter une ou deux, mais dans l'ensemble il n'a pas trop bien réussi. Il s'est rendu dans l'Ouest du Canada, a parlé aux cultivateurs et les a incités à venir à Ottawa: "Venez à Ottawa!" leur criaient-ils, mais c'est lui qui est revenu tout seul.

Monsieur le président, cette mesure fait partie d'un programme agricole destiné, comme le ministre de l'Agriculture l'a dit tantôt, à faire face à un problème immédiat. Nous avons l'intention à la prochaine session de présenter une mesure que les cultivateurs demandent depuis les premiers temps de l'Ouest canadien et que les cultivateurs d'autres parties du Canada ont aussi demandée, soit un régime d'assurance destiné à garantir un minimum de revenu, le minimum de revenu qui ne coûtera pas trop cher au cultivateur à s'assurer lui-même et qui lui garantira, durant les sombres jours de la sécheresse, un revenu au moins juste et raisonnable. C'est un des effets qu'a entraînés la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Cette loi a répondu jusqu'à un certain point à la

situation dans les provinces des Prairies. Cette mesure a été inscrite dans les statuts grâce à l'initiative du très honorable J. G. Gardiner. La portée en a été étendue, elle a été utile et avantageuse. Aujourd'hui, l'ensemble des cultivateurs demandent quelque chose de plus dans ce domaine et c'est parce qu'ils demandent cela que nous avons l'intention de donner à la prochaine session du Parlement l'occasion de prendre cette autre mesure.

Je ne parlerai pas de la question des paiements d'appoint. J'en ai parlé l'autre jour et je ne veux pas faire perdre le temps du comité en y revenant. J'ai signalé qu'avant et durant la campagne électorale, j'avais dit que jamais les paiements d'appoint ne seraient institués. Je n'ai jamais directement ou indirectement promis des paiements d'appoint. J'ai dit que c'était une des propositions des cultivateurs qui feraient l'objet d'un examen sérieux et sincère. Nous avons examiné cette proposition pendant des semaines. Nous avons écouté les conseils des économistes. Nous avons examiné la situation générale du commerce international. J'ai donné nos raisons à la Chambre lorsque j'ai mentionné le crédit de 40 millions. J'ai expliqué à ce moment-là que les versements d'appoint appliqués aux livraisons de céréales n'aideraient pas les producteurs qui en auraient le plus besoin et exigeraient de grosses subventions du trésor fédéral.

Mon ami, l'honorable député d'Assiniboia, parle de 10 p. 100. Ce qu'il demande apparemment, c'est 400 millions de dollars. Si les 40 millions actuellement accordés en avances n'équivalent qu'à 10 p. 100.

L'hon. M. Harkness: A moins de 10 p. 100.

Le très hon. M. Diefenbaker: Oui, à moins de 10 p. 100. Soyons raisonnables. Mon honorable ami propose-t-il que l'on dégage actuellement, à ces fins, une somme de plus de 400 millions? Voilà le genre de raisonnement qui l'a mis, ainsi que son parti, dans la situation où ils se trouvent aujourd'hui. Je ne connais pas de cultivateurs de l'Ouest qui ne se soient au cours des années montrés raisonnables. Ils n'ont pas demandé l'impossible. Ils ont demandé un prix raisonnable. Je parle au nom du groupe important des gens de l'Ouest qui, au cours des années, ont su que lorsque je leur parlais, je leur exposais les faits tels qu'ils étaient.

Le gouvernement a étudié la question avec le plus grand soin. On n'a pas trouvé la réponse aux graves répercussions que cela aurait sur notre commerce d'exportation. Les honorables députés qui ont pris la parole ont préféré passer le sujet sous silence. Les versements d'appoint aux producteurs seront classés comme subvention aux producteurs et les droits imposés sur les céréales entrant au

[Le très hon. M. Diefenbaker.]